



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 4 novembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

**RÉSOLUTION: 2024-11-358 / NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT À LA MRC D'ARTHABASKA**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire assistant en cas d'absence du maire;

Sur la proposition de la conseillère Claudia Quirion et appuyée par le conseiller Éric Morissette Il est résolu :

- **QUE** le conseiller Jacques Pépin soit l'élu désigné pour remplacer le maire aux séances de la MRC d'Arthabaska en cas d'absence du maire.
- **QU'UNE** copie de ladite résolution soit transmise à la MRC pour les suites nécessaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **07 novembre 2024**.

Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier